

MAC EXCELLENCE FCP
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 04 mars 2006 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC EXCELLENCE FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan

de D : 7.350.374, un actif net de D : 7.310.917 et un déficit de D : 1.067.966, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC EXCELLENCE FCP » comprenant le bilan arrêté le 31 décembre 2008, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis les états financiers du fonds commun de placement « MAC EXCELLENCE FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2008, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par « Amen Bank » et par « ADWYA » représentent respectivement à la clôture de l'exercice, 27,35% et 10,33% de l'actif net du fonds, se situant ainsi au dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectif.
5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 25 mars 2009

Le Commissaire aux Comptes
Mustapha MEDHIOUB

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2008	31/12/2007
Portefeuille-titres	4	4 403 006	13 190 918
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		4 084 973	13 044 927
Titres OPCVM		318 033	145 991
Placements monétaires et disponibilités		2 947 368	1 388 897
Placements monétaires	5	1 999 201	-
Disponibilités		948 167	1 388 897
TOTAL ACTIF		7 350 374	14 579 815
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	38 613	57 438
Autres créditeurs divers	9	844	1 421
TOTAL PASSIF		39 457	58 859
ACTIF NET			
Capital	12	7 289 293	14 317 058
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		17	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		21 607	203 898
ACTIF NET		7 310 917	14 520 956
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		7 350 374	14 579 815

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	31 décembre	
		2008	2007
Revenus du portefeuille-titres	6	121 632	414 020
Dividendes		121 632	414 020
Revenus des placements monétaires	7	81 978	-
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		203 610	414 020
Charges de gestion des placements	10	(158 170)	(192 626)
REVENU NET DES PLACEMENTS		45 440	221 394
Autres charges	11	(19 170)	(28 017)
RESULTAT D'EXPLOITATION		26 270	193 377
Régularisation du résultat d'exploitation		(4 663)	10 521
SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE		21 607	203 898
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		4 663	(10 521)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		2 028 869	(2 411 961)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(2 846 415)	563 426
Frais de négociation		(276 690)	(65 464)
RESULTAT DE L'EXERCICE		(1 067 966)	(1 720 622)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	31 décembre	
	2008	2007
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	(1 067 966)	(1 720 622)
Résultat d'exploitation	26 270	193 377
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 028 869	(2 411 961)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(2 846 415)	563 426
Frais de négociation de titres	(276 690)	(65 464)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(176 802)	(264 664)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(5 965 271)	279 038
Souscriptions		
- Capital	17 535	6 224 895
- Régularisation des sommes non distribuables	342	(733 031)
- Régularisation des sommes distribuables	136	82 809
Rachats		
- Capital	(6 207 273)	(5 834 588)
- Régularisation des sommes non distribuables	252 038	615 237

- Régularisation des sommes distribuables	(31 878)	(82 282)
- Droits de sortie	3 829	5 998
VARIATION DE L'ACTIF NET	(7 210 039)	(1 706 248)
ACTIF NET		
En début de période	14 520 956	16 227 204
En fin de période	7 310 917	14 520 956
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	1 633	1 594
En fin de période	927	1 633
VALEUR LIQUIDATIVE	7 886,642	8 892,196
TAUX DE RENDEMENT	(9,90%)	(10,96%)

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008**

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC EXCELLENCE FCP est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 20 Mai 2005 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 10 parts de D : 10.000 chacune. Sa durée de vie est de 10 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 25 avril 2006.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EXCELLENCE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2008, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2008 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et bons ainsi que les placements monétaires sont évalués à leur coût d'acquisition, majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2008 à D : 4.403.006 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2008	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		4 376 135	4 084 973	55,87%
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte		4 376 135	4 084 973	55,87%
ADWYA	122 000	615 005	755 546	10,33%
ARTES	39 845	430 551	356 055	4,87%
ASSAD	6 000	78 012	55 656	0,76%
ATL	156 300	562 458	557 991	7,63%
BH	2 850	74 348	65 846	0,90%
BT	5 095	565 155	566 809	7,75%
PGH	64 000	512 457	387 328	5,30%
SOPAT	27 040	281 218	172 786	2,36%
TL	23 811	593 523	545 224	7,46%
TPR	131 500	663 408	621 732	8,50%
Titres OPCVM		315 258	318 033	4,35%
Actions des SICAV		315 258	318 033	4,35%
SICAV FIDELITY	3 000	315 258	318 033	4,35%
TOTAL		4 691 393	4 403 006	60,23%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs
Soldes au 31 décembre 2007	15 508 176	(2 317 258)	13 190 918	
* Acquisitions de l'exercice				
Actions cotées	23 133 279		23 133 279	
Titres OPCVM	2 689 615		2 689 615	
* Remboursements et cessions de l'exercice				
Actions cotées	(34 134 279)		(34 134 279)	(2 893 993)
Titres OPCVM	(2 505 398)		(2 505 398)	47 578
* Plus ou moins valeurs latentes				
Actions cotées		2 041 046	2 041 046	
Titres OPCVM		(12 175)	(12 175)	
Soldes au 31 décembre 2008	4 691 393	(288 387)	4 403 006	(2 846 415)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2008 à D : 1.999.201, et se détaille comme suit :

	Emetteur	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2008	% actif
Certificats de dépôt				
Certificat de dépôt au 01/01/2009 (au taux de 4,5%)	Amen Bank	999 001	1 000 000	13,68%
Certificat de dépôt au 09/01/2009 (au taux de 4,5%)	Amen Bank	999 001	999 201	13,67%
TOTAL		1 998 002	1 999 201	27,35%

Note 6 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31/12/2008 à D : 121.632 contre D: 414.020 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	2008	2007
Dividendes		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	121 632	412 290
des titres OPCVM	-	1 730
TOTAL	121 632	414 020

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2008 à D : 81.978 contre un solde nul à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	2008	2007
Intérêts des certificats de dépôts	74 273	-
Intérêts des dépôts à vue	7 705	-
TOTAL	81 978	-

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2008 à D : 38.613 contre D : 57.438 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007
Rémunération du gestionnaire	25 752	43 190
Rémunération du dépositaire	4 070	5 536
Rémunération du CAC	8 241	8 162
Autres	550	550
Total	38 613	57 438

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2008 à D : 844 contre D : 1.421 à l'issue de l'exercice précédent et englobe exclusivement la redevance du CMF.

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2008 à D : 158.170 contre D : 192.626 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007
Rémunération du gestionnaire	143 791	175 114
Rémunération du dépositaire	14 379	17 512
Total	158 170	192 626

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2008 à D : 19.170 contre D : 28.017 à l'issue de l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

	31/12/2008	31/12/2007
Rémunération du CAC	6 838	8 717
Rémunération du CMF	12 186	14 987
Services bancaires et assimilés	90	4 313
Autres	56	-
Total	19 170	28 017

Note 12 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2007	
Montant	14 317 058
Nombre de parts	1 633
Nombre de copropriétaires	12
Souscriptions réalisées	
Montant	17 535
Nombre de parts émises	2
Nombre de copropriétaires nouveaux	1
Rachats effectués	
Montant	(6 207 273)
Nombre de parts rachetées	(708)
Nombre de copropriétaires sortants	(3)
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 028 869
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(2 846 415)
Régularisation des sommes non distribuables	252 380
Droits de sortie	3 829
Frais de négociation	(276 690)
Capital au 31-12-2008	
Montant	7 289 293
Nombre de parts	927

Nombre de copropriétaires

10

Note 13 : Autres informations**13.1. Données par part et ratios pertinents**

Données par part	2008	2007	2006
Revenus des placements	219,644	253,533	276,592
Charges de gestion des placements	(170,626)	(117,958)	(89,073)
Revenus net des placements	49,018	135,575	187,518
Autres charges	(20,680)	(17,157)	(15,752)
Résultat d'exploitation (1)	28,338	118,418	171,766
Régularisation du résultat d'exploitation	(5,030)	6,443	0,541
Sommes distribuables de l'exercice	23,308	124,861	172,307
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	2 188,640	(1 477,012)	59,413
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(3 070,566)	345,025	43,661
Frais de négociation	(298,479)	(40,088)	(97,422)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	(1 180,406)	1 172,075	5,651
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(1 152,068)	1 053,657	177,417
Droits de sortie	4,131	3,673	-
Résultat non distribuable de l'exercice	(1 176,275)	1 168,402	5,651
Régularisation du résultat non distribuable	272,255	(72,133)	2,220
Sommes non distribuables de l'exercice	(904,020)	(1 240,536)	7,871
Valeur liquidative	7 886,642	8 892,196	10 180,178
Ratios de gestion des placements			
Charges / actif net moyen	2,03%	1,24%	0,88%
Autres charges / actif net moyen	0,25%	0,18%	0,16%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,28%	1,31%	1,71%

13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC EXCELLENCE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine.

MAC EXCELLENCE FCP prend à sa charge les frais de courtage fixés au taux de 0,4% hors taxes, revenant au gestionnaire lors de chaque transaction en bourse.

Par ailleurs, une commission de succès est prélevée par le gestionnaire si MAC EXCELLENCE FCP réalise un rendement minimum exigé de 20%. Cette commission de succès fixée à 10% hors taxes, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et ce rendement minimum exigé.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes et un maximum de 20.000 dinars hors taxes.